



## L'ANALYSE TOXICOLOGIQUE EN MÉDECINE LÉGALE DOIT-ELLE ÊTRE SYSTÉMATIQUE ?

Omar HADJAZI<sup>1</sup>, Abdelatif BOUBLENZA.

1-Maître de conférences A en Médecine Légale et master en Droit. Chercheur associé à l'Unité de Recherche en Sciences Sociales et Santé (GRAS). Université Djillali Liabès Sidi-Bel-Abbès (Algérie).

2-Professeur en Médecine Légale et Chef de service. Chercheur associé à l'Unité de Recherche en Sciences Sociales et Santé (GRAS). Université Djillali Liabès Sidi-Bel-Abbès (Algérie)Alger,21 et 22 Octobre 2018

### INTRODUCTION

La toxicologie médico-légale applique les principes de la chimie analytique à des fins médico-légales dont les résultats sont susceptibles d'être utilisés en justice. Mathieu Orfila (1787-1853) fait figure d'inventeur de la toxicologie légale (Figure 01), Il était à la fois médecin-légiste et chimiste, fut le premier à appliquer à la toxicologie les techniques de la chimie analytique afin de mettre en évidence les poisons lors d'homicides soupçonnés d'être survenus par empoisonnement. Actuellement le recours aux analyses toxicologiques post mortem et de plus en plus fréquent. La mise en évidence de substances ayant pu jouer un rôle direct ou indirect dans la cause d'un décès constitue la mission première de la toxicologie médico-légale..

### OBJECTIFS

Au cours de ces dernières années, de nombreux auteurs ont débattu de l'utilité de la toxicologie dans les enquêtes médico-légales post-mortem de routine. Différents points de vue ont émergé. Les uns pour les autres contres. N'oublions pas l'aspect économique de ces examens dont le prix reste assez élevée ce qui nous amène à discuter de l'opportunité de ces examens. Notre but est de savoir quand est-ce indiquer un prélèvement toxicologique en post mortem ?.

### MÉTHODES

Dans cette présentation, les opinions les plus représentatives issues de ce débat seront présentées et commentées. La présentation sera appuyée par des exemples de dossiers pratiques.

### RÉSULTATS ET DISCUSSION

Si dans les cas de la mort violente (asphyxie mécanique, balistique, arme blanche...) l'autopsie permet dans la plupart du temps de trouver la cause de la mort, il n'en n'est pas de même en cas de mort indéterminée ou dans le cas où les violences subies par la victime ne permettent pas d'expliquer la mort, dans ces cas la toxicologie est primordial. Mais son rôle va encore plus loin où la cause de la mort est retrouvé mais des produits psychotropes sont retrouvés.

Nous étoffons notre communications par une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre en Angleterre et qui a poussé le gouvernement à conduire une réforme de la constatation et la certification de décès. C'est l'affaire Harold Shipman (Figure 02), ce médecin anglais, pratiquant près de Manchester, dans le nord de l'Angleterre, a été accusé d'être responsable de la mort de plus de 250 personnes, essentiellement des personnes âgées. C'est la fille d'une des victimes (Khatleen Grundy) qui, la première a donné l'alerte aux services de police, la jeune femme exige aussitôt une autopsie. Le médecin légiste conclut alors à une mort non naturelle.Ses victimes étaient toutes des femmes, vivant pour la plupart seules et âgées ,à qui il a injecté de la diamorphine.. L'analyse toxicologique aurait pu révéler la véritable cause de la mort[1] .

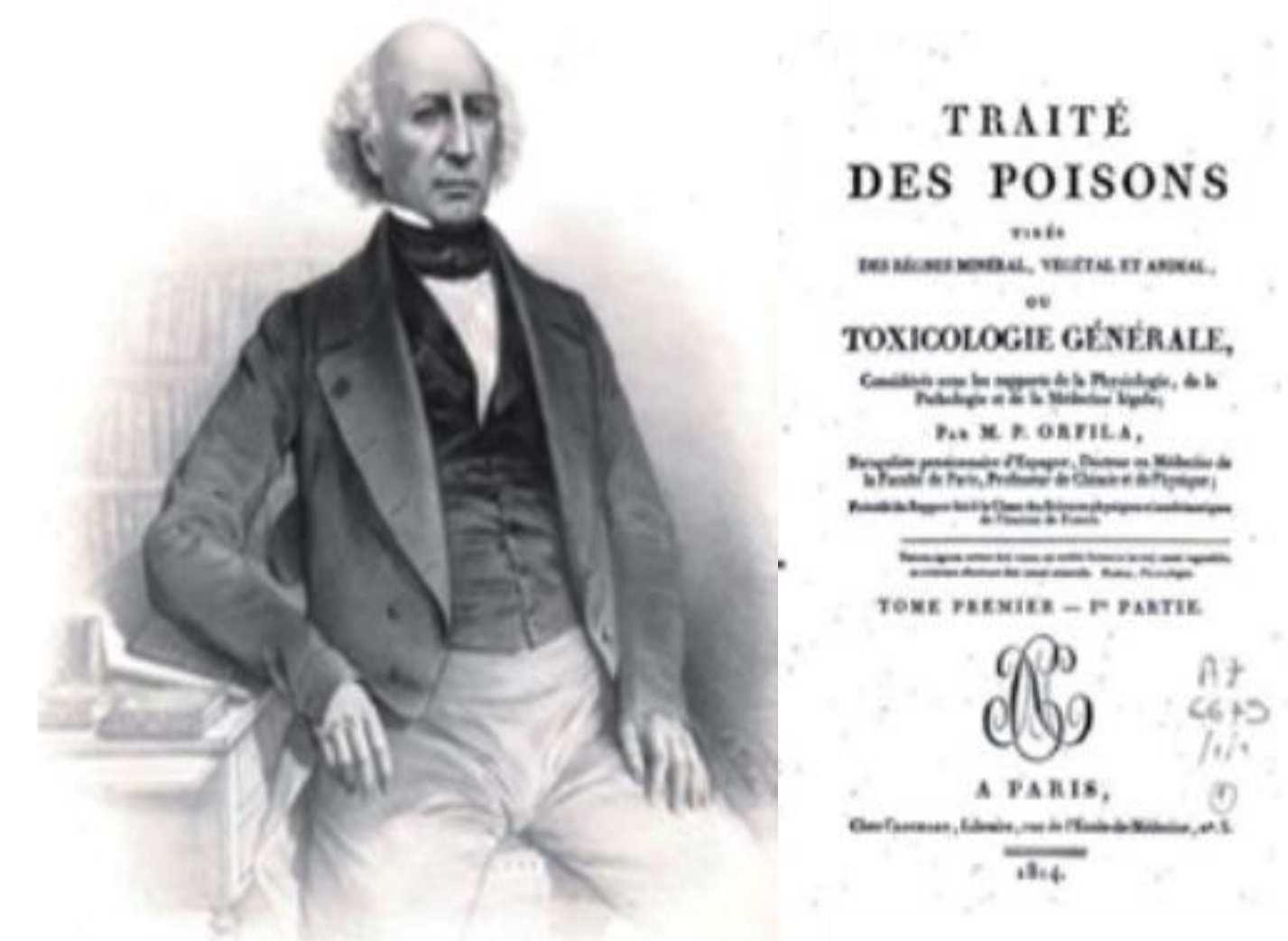
Dans le cadre de la recherche de la cause de la mort, Les légistes attendent des laboratoires de toxicologie médico-légale des résultats fiables. Mais la situation est compliquée, En effet, dans la majorité des cas, le légiste et le toxicologue ne disposent d'aucune information quant aux antécédents médicaux de la victime, aux traitements suivis ou à d'éventuels comportements d'abus, ainsi qu'à la symptomatologie présentée dans les heures précédant le décès. La concentration sanguine du xénobiotique devient alors le seul élément permettant d'apprécier objectivement le caractère toxique voire létal de l'intoxication [2] , confirmant La fameuse citation de Paracelse, sola dosis facit venenum. Sauf qu'au moment de l'autopsie les dosages des différents xénobiotiques rapportés ne sont pas nécessairement les mêmes qu'au moment du décès,. Car d'une part la redistribution post mortem et les phénomènes post mortem agissent sur les différents xénobiotique d'autre part la de potentialisation de l'agent toxique par d'autres produits. Ce qui rend très délicat l'interprétation des résultats.

La pratique de l'expertise médico-légale permet de distinguer 2 types de prélèvements à visée toxicologique, des prélèvements obligatoires et facultatifs (à recueillir lorsque certains prélèvements obligatoires sont manquants ou qu'il peut y avoir un intérêt scientifique).

- Les prélèvements obligatoires : sont au nombre de sept : sang cardiaque, sang périphérique, urines, humeur vitrée, cheveux, contenu gastrique,poumon.
- Les prélèvements facultatifs : sont la bile, les viscères, les écouvillonsnaso-pharyngés et les liquides de putréfaction.

### RÉSULTATS ET DISCUSSION

Le doute doit habiter le médecin légiste car Le crime peut se dissimuler sous les masques les plus divers : la mort naturelle, l'accident, le suicide. La collaboration multidisciplinaire entre l'ordre judiciaire, les médecins légistes et les toxicologues est nécessaire pour l'obtention des résultats les plus fiables possibles et qui peuvent être décisifs pour la justice.



**Figure 01** Mathieu Orfila (1787-1853),médecin chimiste, pionnier de la toxicologie médico-légale. En 1814, il publie son « Traité des poisons », la principale œuvre de toxicologie de l'époque.



**Figure 02** Le Dr Harold Shipman, le tueur en série le plus prolifique de Grande-Bretagne, a assassiné environ 250 personnes sur 23 ans.

### BIBLIOGRAPHIE

- 1-J.WYATT. Oxford Handbook of Forensic Medicine Oxford University Press, 2011  
2-P. Kintz. Traité de toxicologiemédico-judiciaire 2e édition. Elsevier Masson 2012